

RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert du 15 janvier au 1^{er} mai 2019

1. OBJECTIFS

Le prix d'excellence du mémoire en français des formations de niveau licence vise à récompenser les étudiants issus des formations francophones de la région Asie-Pacifique en octroyant aux meilleurs une allocation de master en mobilité internationale.

Les mobilités permettent aux étudiants francophones de suivre une formation de master 2 en mobilité Sud-Nord dans un établissement membre de l'AUF. Pour les étudiants des formations en médecine, un dossier de demande de mobilité en master 1 est recevable.

ATTENTION : *Ces mobilités sont destinées exclusivement aux étudiants issus des formations de niveau licence accompagnées par l'AUF en Asie-Pacifique. Les candidats doivent avoir soutenu leur mémoire de fin d'études dans l'année universitaire précédant celle de la mobilité.*

2. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Obligations du candidat :

- être francophone;
- être régulièrement inscrit en dernière année dans une formation francophone accompagnée par l'AUF ;
- avoir obtenu une certification du niveau de français, de préférence le DELF B2 ou supérieur ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 8) ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF ;
- avoir moins de 40 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures ;
- avoir obtenu son inscription dans l'établissement d'accueil (ou une attestation d'acceptation). Pour le Canada, seules les candidatures pour un DESS seront examinées.

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES**PROCÉDURES**

Les candidats doivent compléter le formulaire correspondant.

La direction régionale, après examen de la recevabilité des dossiers, les soumet à l'évaluation. Les dossiers des candidats sont retenus sur la base de l'excellence de la candidature, sur avis motivé du responsable de la formation dont est issu le candidat. Seuls les étudiants classés premier à l'issue des jurys de soutenance des formations de niveau licence peuvent participer à la pré-sélection. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.

La liste définitive des résultats sera mise en ligne à l'adresse : <http://www.auf.org/bureau-asie-pacifique/>

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité pédagogique du dossier (le rang de premier de promotion à l'issue du jury de soutenance en français est un pré requis), la motivation, la cohérence du projet professionnel ;
- l'équilibre entre les candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale).

4. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

*Les allocations pour mobilité de master sont accordées pour une durée maximale de 10 mois. Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée ni interrompue (sous peine de remboursement de l'allocation). **La période de mobilité est fixée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'allocataire.***

5. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

LES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES COMPRENNENT AU MAXIMUM :

- *Un titre de transport émis par l'AUF aller-retour aux conditions les plus économiques. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates. Le choix du moyen de transport appartient à l'AUF et les excédents de bagages ne sont pas pris en charge. En cas de non-retour, de son propre fait, à l'issue de la période de mobilité vers le pays d'origine, l'allocataire perdra le bénéfice du billet retour.*
- *Une allocation mensuelle sera versée dans la limite de la durée du séjour. La liste détaillée des montants d'allocation par pays sera communiquée aux lauréats retenus. Le versement de cette allocation est sous réserve de confirmation par l'établissement de l'assiduité de l'allocataire.*
- *Une allocation d'installation versée au moment du départ.*
- *Une assurance-maladie, accident et rapatriement. Elle est contractée par l'AUF dans sa totalité ou en complément de l'assurance obligatoire qui peut être exigée par l'université d'accueil. L'allocataire devra justifier des vaccinations et visas requis par le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de l'allocation.*

A l'expiration de l'allocation, le bénéficiaire est tenu de produire le diplôme éventuellement obtenu et de remettre un rapport (compte-rendu d'études, appréciation du séjour...), dans un délai de 2 mois (copies : AUF, établissements d'accueil et d'origine).

*L'allocataire s'engage à **financer par ses propres moyens** d'éventuels droits d'inscription et mobilités en France, frais de sécurité sociale.*

Si l'établissement d'origine et/ou d'accueil informe de l'arrêt prématuré de la formation, ou si l'allocataire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'allocation, l'AUF peut suspendre ou annuler les versements.

6. OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE L'ALLOCATAIRE S'ENGAGE À :

- *faire respecter par l'allocataire le présent règlement ;*
- *informer dans les meilleurs délais les services de l'AUF de tout arrêt prématuré des études de l'allocataire ;*
- *faire respecter par l'allocataire les lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;*
- *faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.*

7. CALENDRIER

- *15 janvier 2019 : diffusion de l'appel à candidatures*
- *1^{er} mai 2019 : clôture de l'appel à candidatures*
- *Mi-Juillet 2019 : envoi des résultats aux pré-sélectionnés par courrier électronique*
- *Fin juillet 2019 : sélection finale*
- *Début août 2019 : publication des résultats (liste définitive)*
- *Mise en œuvre de l'allocation à la mobilité : du 20 août 2019 au 31 octobre 2019*

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION :

Le dossier de candidature doit être obligatoirement complété dans les délais impartis. Le candidat ne peut présenter (compléter) qu'un seul dossier de candidature. Le dossier doit être envoyé en une seule fois à l'adresse : **prixdexcellence@vn.auf.org**

Pour être valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire en pièces attachées) :

- le formulaire de demande d'allocation pour mobilité de master dûment complété ;
- un curriculum vitae qui doit indiquer le niveau de français et la certification obtenue (ex. : DELF B2, etc.) ;
- les notes moyennes obtenues pendant les différentes années / semestres des études universitaires ;
- une lettre de motivation expliquant les raisons du choix du master et le projet professionnel du candidat ;
- l'attestation de pré-inscription pour l'année de mobilité (2019-2020) émanant du responsable du master.

A défaut, une attestation ou un courrier émanant du Service des Relations internationales ou du responsable du master accusant réception du dossier de candidature de l'étudiant.

N.B : L'attestation d'admission précisant le début et la fin des cours et la date de la soutenance sera exigée avant la mise en route de la mobilité.

Aucun document, aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du dossier, même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Aucun dossier de candidature envoyé par courrier postal ne sera accepté.

DOCUMENTS À FOURNIR SI LE CANDIDAT EST PRÉ-SELECTIONNÉ (en juillet 2019)

Tous les documents dateront de moins de 3 mois à compter de la pré-sélection

- copie du dernier diplôme obtenu et traduit s'il n'est pas rédigé en français ;
- copie de l'attestation d'inscription ou de la carte d'étudiant pour l'année 2018-2019 de votre établissement d'origine ;
- attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine (datée, signée, sur papier à en-tête de l'établissement) ;
- attestation d'accueil du responsable de la formation de l'établissement d'accueil (datée, signée, sur papier à en-tête de l'établissement).

ATTENTION :

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français et envoyées par voie électronique. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Pour toutes questions relatives au règlement, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

DIRECTION RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE à Hanoi

Madame DINH Thi Hai Yen, Chargée de projet

Courriel : dinh.hai.yen@auf.org

Téléphone : +84 24 38 24 73 82 (Ext. 23)

IMPLANTATION DE HOCHIMINH-VILLE

Monsieur NGUYEN Tan Dai, Responsable du CNF de Hochiminh-Ville

Courriel : nguyen.tan.dai@auf.org

Téléphone : + 84 28 38 27 95 50 (Ext. 104)

IMPLANTATION DU CAMBODGE

Monsieur IM Kravong, Responsable de l'implantation de l'AUF au Cambodge

Courriel : kravong.im@auf.org

Téléphone : (+855) 23 883 135/136 (Ext. 12)

IMPLANTATION DU LAOS

Monsieur Antoine BLOMQVIST, Responsable de l'implantation de l'AUF au Laos

Courriel : antoine.blomqvist@auf.org

Téléphone : + 856 77 18 00